

The last desk file - from Dag Hammarskjöld's desk in his office, found afte...

HS L 179:176a



National Library
of Sweden

Dag Hammarskjöld's saml.

The last "desk-file" - 61

2 - 7 Sept.

Spaak, Paul Henri (Foreign Minister of
Belgium)

- 2 letters to D.H.
- 1 letter from D.H.

ACTION

SEP 7 1961

TO *Lee Ken*

FILE NO.

ACTION COMPLETED

INITIALS

Return to Records Central Sec: 2674

M

4537NY UNATIONS

1337 07.SEP

SPANNY BYATOBNEEXLD (7
BELEXT BRU

4537NY UNATIONS

SECRETARE GENERAL HAMMARSKJOELD NATIONS UNIES NEW YORK

JE REPONDRAI PLUS TARD A VOS DEUX LETTRES DES 1 ET 5

SEPTEMBRE. JE CROIS QUE MON DEVOIR EST DE CONTINUER A VOUS

ENVOYER MES INFORMATIONS SUR LE KATANGA. JE VOUS REPETE QU ELLES
PROVIENNENT DE GENS SERIEUX ET DESIREUX D EVITER TOUS INCIDENTS.

ON ME DIT QUE LE PLUS GRAVE DANGER A L HEURE ACTUELLE EST LA

PANIQUE QUI S EST DEVELOPEE CHEZ LES BALUBAS DU KASAI. CELLE CI

MENACE DE S AMPLIFIER ET DE CREER AINSI AINSI AUX FORCES DES

NATIONS UNIES DE TRES GRANDES DIFFICULTES . SUIVANT MES

INFORMATEURS CETTE PANIQUE EST UNE CONSEQUENCE DU DESARMEMENT

ROP RAPIDE DE LA GENDARMERIE KATANGAISE DONT QUELQUES ELEMENTS

INDISCIPLINES SE SONT LINES A QUELQUES EVASIONS SUR LES BALUBAS

1961 SEP - 7 PM 2:51
TELEGRAPH UNIT
UNITED NATIONS

~~LES COLLECTES SE SONT LIVREES A QUELQUES EXACTIONS SUR LES BALUBAS.~~

CES EXACTIONS ONT ETE A L ORIGINE DU MOUVEMENT QUI EST EN TRAIN

DE SE DEVELOPPER DANGEREUSEMENT. LA DEUXIEME CRAINTE SUIVANT

MES INFORMATEURS PROVIENT DE LA SITUATION CREE PAR LE DEPART

MASSIF DE TOUS LES OFFICIERS D ADMINISTRATION. ALORS QU A FIN

AOUT SOLDES ET RAVITAILLEMENT ONT ETE NORMALEMENT DISTRIBUES

AUX SOLDATS LA SITUATION FIN SEPTEMBRE RISQUE D ETRE TOUTE AUTRE.

SI LES SOLDATS NE RECOIVENT PAS SOLDES ET NE SONT PAS NORMALEMENT

RAVITAILLES LES CONSEQUENCES PEUVENT ETRE TRES GRAVES. JE PENSE

DONC QU IL SERAIT SAGE DE PERMETTRE A UNE CINQUANTINE D OFFICIERS

BELGES BIEN AU COURANT DES PROBLEMES DE RESTER AU KATANGA

ET D ASSURER L ADMINISTRATION DE LA GENDARMERIE . CES OFFICIERS

POURRAIENT REVETITZ

LAE CIVILE ET COOPERER AVEC NATIONS UNIES

AINSI QUE LE PREVOYAIT D AILLEURS LE RAPPORT EGGE. CETTE

PROPOSITION EST FAITE SUR SUGGESTION DU COLONEL MUKE . JE ME

IERMETS DE VOUS CONSEILLER DE LA PRENDRE EN TRES SERIEUSE CONSI

DERATION. J ENVOIE VANDEWALLE A EVILLE POUR DISCUTER DE CE

PROBLEME AVEC O BRIEN. D APRES MES INFORMATEURS IL EST ABSOLUMENT

FAUX QUE LES OFFICIERS AIENT PRIS LE MAQUIS. LE 6 SEPTEMBRE

SEULS RESTENT A EVILLE UNE TRENTAINE OFFICIERS BELGES DONT

D AILLEURS LA TRES GRANDE MAJORITE SONT DES A PRESENT RAPATRIES

ET LES AUTRES SUR LE POINT DE L ETRE=

SPAAK+

BELEXT BRU

4537NY UNATIONS

PO

TM

COPIE

le 2 septembre 1961

M. Hammarskjöld
Nations Unies, New York.

Mon devoir est de vous mettre en garde contre les erreurs évidentes commises par O'Brien dans l'exécution de sa mission. Je sais pas vos dernières conversations avec M. Forthomme que vous ne voulez plus collaborer au Katanga avec le Gouvernement Belge, ce que je ne comprends pas et ce que je regrette. Il me semble pourtant que je dois vous informer de ce que j'ai appris suivant des sources d'information qui me paraissent sérieuses. Les interventions de O'Brien dans la politique intérieure du Katanga risque de pousser les autorités katangaises même les plus modérées à des actes de désespoir. En même temps les Nations Unies ne paraissent pas capables d'assurer la protection des blancs, contrairement à ce qu'elles avaient promis. Il semble que les 150 casques bleus de Jadotville ont été rappelés laissant la ville sans aucune protection. Je vais donc être obligé procéder au départ au moins des femmes et des enfants belges. Je vous prie de ne voir en ceci ni un désir de vous impressionner encore moins une tentative de chantage mais l'expression de ma très réelle inquiétude. Le fait que vous avez reconnu être responsable de ce qui peut arriver n'est hélas pas de nature à l'atténuer. Vous savez que le corps consulaire unanime a fait, le premier août, une démarche auprès de O'Brien pour lui demander quelles mesures il comptait prendre pour assurer la protection des étrangers. Vous savez certainement aussi que sa réponse a été des plus décevante. Il est évident à mes yeux que O'Brien dépasse au Katanga les limites de la mission dont l'assemblée a chargé le Secretariat. Si vous ne pouvez pas ou si vous ne voulez pas modifier cet état de choses, je vous demande de prendre au moins toutes les mesures qui s'imposent d'urgence pour que les étrangers au Katanga ne soient pas les victimes de cette politique.

Haute considération.

Spaak,
Ministre des Affaires Etrangères

le 5 septembre 1961

Monsieur le Ministre,

M. Narasimhan a déjà accusé réception de votre télégramme du 2 septembre. Aussitôt que les circonstances me l'ont permis, je m'empresse de vous faire parvenir une réponse plus complète.

Je comprends parfaitement l'inquiétude que vous éprouvez et je puis vous assurer que j'ai suivi l'évolution de la situation au Katanga avec autant de préoccupation que vous-même. Cependant, comme vous le savez, les troubles actuels ne sont pas dus au rapatriement des officiers et soldats belges, mais aux actes particulièrement irréfléchis de certains dirigeants. A ces actes vient s'ajouter la diffusion inconsidérée de fausses nouvelles, répandues par certains éléments dans l'intention évidente de contrecarrer les efforts que les représentants de l'ONU font pour maintenir l'ordre en même temps que, sans outrepasser leur mandat, ils entretiennent les conditions qui permettront d'intégrer, par une décision appropriée des autorités congolaises, le Katanga au reste du pays, comme le Gouvernement belge l'avait envisagé lorsqu'il a donné au Congo sa structure constitutionnelle actuelle.

Je tiens tout d'abord à dissiper un malentendu auquel ma conversation avec M. Forthomme semble avoir donné lieu. Je n'ai pas, dans le sens que l'on pourrait prêter à ces paroles, laissé entendre que je ne voulais plus coopérer avec le Gouvernement belge au Katanga. Au contraire, je serais heureux qu'il prête son concours à l'ONU dans les limites de sa compétence, qui diffère naturellement de celle qui est impartie aux représentants de l'ONU en vertu de la résolution et des décisions du Gouvernement central. Ce que j'ai dit et ce que je pense avait trait à la question de savoir s'il est possible d'appliquer la résolution du 21

S.E. Monsieur Paul Henri Spaak
Ministre des Affaires Etrangères
Bruxelles (Belgique)

février avec toute la rapidité que permettent et que, dans la situation actuelle, à vrai dire, demandent les décisions du Gouvernement central, en se basant sur l'aide que peut nous apporter le Gouvernement belge.

A ce propos, vous conviendrez que, quelles que soient les mesures que le Gouvernement belge a pu prendre pour évacuer les ressortissants belges employés comme mercenaires ou en toute autre qualité en violation de la résolution du Conseil de sécurité, ni l'attitude des intéressés ni l'acquiescement dont ils ont fait preuve ne permet de penser que de nouveaux appels du Gouvernement aboutiraient au résultat nécessaire dans un proche avenir.

De plus, vous reconnaîtrez qu'en six mois, dont trois de négociations, la méthode de négociations, qui était indiquée tant qu'elle représentait le seul moyen d'appliquer la résolution du Conseil de sécurité, n'a donné que de très modestes résultats malgré votre coopération personnelle fort appréciée. Une fois l'Ordonnance promulguée, on devait se demander si, étant donné l'expérience acquise, cette même méthode donnerait le résultat espéré dans les délais voulus et aussi rapidement que le feraient les mesures que la nouvelle législation nous ont permis d'adopter.

Voilà les considérations auxquelles j'ai voulu appeler l'attention de M. Forthomme, considérations qui m'ont amené à conclure que, telle que la situation se présentait, notre seule ressource était d'agir seuls en acceptant, toutefois, de la Belgique l'aide nécessaire pour mener à bien le rapatriement des personnes intéressées, après avoir pris les mesures que nous pouvions prendre nous-mêmes et qu'il nous incombait de prendre dès que cela pouvait se faire. Cela ne signifie pas que nous refusons l'assistance, en fait essentielle, que le Gouvernement belge peut nous apporter, mais que nous avons dû adopter une méthode de mettre en opération ce que vous a imposé la résolution que justifiaient une situation nouvelle et l'expérience du passé.

Comme je ne sais pas quelles sont vos sources d'information, il m'est difficile de m'expliquer les renseignements et les jugements auxquels vous faites allusion. Le détachement de 150 hommes des forces de l'ONU qui se trouve à Jadotville n'a pas été retiré et ne le sera pas. A l'exception de retraits temporaires limités opérés les 1er et 2 septembre, les effectifs ont été maintenus à 150 hommes. L'action entreprise par M. O'Brien à l'égard de M. Munongo est à placer dans le cadre des dispositions du paragraphe A-1 de la résolution du Conseil de sécurité; en effet, il est incontestable que M. Munongo, sans y avoir été poussé par des actes de nos représentants, s'est livré à des activités qui peuvent, à juste titre, être jugées comme une incitation à la guerre tribale, c'est à dire à la guerre civile, et qui ont amené un grand nombre de Katangais à rechercher la protection de l'ONU, ce que la radio du Katanga nie à notre grande surprise.

Quiconque connaît bien la situation ne s'étonnera pas de l'attitude de M. Tshombe qui, d'une part, se plaint des difficultés que lui causent certains de ses collaborateurs -- difficultés qui expliquent, dit-on, qu'il ne puisse accepter maintenant l'invitation du Gouvernement central de se rendre à Léopoldville -- et qui, d'autre part, protège ces mêmes collaborateurs. A ce propos, je dois attirer votre attention sur les déclarations par lesquelles M. Tshombe a prétendu que le Gouvernement central et l'ONU s'étaient concertés pour l'arrêter; ces affirmations sont en contradiction non seulement avec ce que nos représentants lui ont dit clairement, mais encore avec toute la politique que nous avons suivie et qui est bien connue de tous. La relation de cause à effet n'est certainement pas celle qui ressort implicitement de ce que vous dites dans votre télégramme au sujet "d'actes de désespoir".

En ce qui concerne la démarche des consuls à Elisabethville, je note que nos représentants ont suggéré de tenir une réunion samedi,

c'est à dire le lendemain, pour discuter des mesures de sécurité intéressant le corps consulaire mais que, par l'intermédiaire de M. Berckens, les consuls ont exprimé le désir de voir reporter ces pourparlers à lundi. Je note aussi que les consuls ont fait valoir en premier lieu les risques d'une attaque par l'ANC. Cependant, nous n'avons aucune connaissance de plans qui rendraient probable l'imminence d'une telle initiative militaire et, comme vous le savez, elle ne saurait avoir l'appui des Nations Unies. Sans doute avez-vous aussi reçu rapport de la suggestion de M. O'Brien aux consuls qu'ils fassent de leur mieux dans l'intérêt des Congolais, réfugiés à cause des sévices actuels. Les consuls ont été invités à visiter notre camp pour se former eux-mêmes, sur les faits, une opinion à la lumière de laquelle ils pourraient intervenir auprès des autorités kutangaises tout comme ils l'avaient fait auprès des représentants des Nations Unies dans le cas des non-Africains. Certes, leur responsabilité est en principe limitée aux ressortissants des pays qu'ils représentent, mais il semble que le rôle qu'ils ont récemment joué implique qu'ils se considèrent aussi intéressés à l'ordre public dans une sens plus large; il est donc bien naturel qu'ils se fassent les porte-parole de l'opinion civilisée pour la protection des droits de l'homme dans le cas des violations actuelles à Elisabethville.

P En ce qui nous concerne, notre ligne de conduite est toute tracée. D'une part, nous devons utiliser toutes les ressources dont nous disposons pour maintenir l'ordre et, naturellement, protéger tous les habitants, Africains ou non, tout en continuant à suivre la politique définie au paragraphe A-2; nous devons également, dans les étroites limites fixées par le paragraphe A-1 -- qui, à mon avis, ne nous autorise à intervenir par la force si ce n'est in flagranti --, prévenir les troubles provoqués par des dirigeants irresponsables. D'autre part, cependant, nous devons rester sur notre position, à savoir que le Congo est une entité et que le gouvernement Adoula est, à présent, le Gouvernement central légitime

de l'ensemble de la République, mais que nous ne saurions avoir recours à la force armée ni à d'autres mesures coercitives analogues pour rattacher le Katanga au reste du pays; une telle union dépend d'actes et de décisions de la part des intéressés et nous ne pouvons ni combattre les forces katangaises ni prendre contre les dirigeants katangais des mesures pour des fins politiques qui seraient juridiquement hors du cadre de la résolution du Conseil de sécurité.

J'espère que ces explications vous aideront à mieux juger l'évolution de la situation au Katanga et qu'après les avoir étudiées vous voudrez bien faire jouer l'influence de la Belgique en faveur de ce qui, de toute évidence, semble être aussi l'intérêt des personnes de nationalité belge qui se trouvent au Katanga. Je crains que les mesures d'évacuation des ressortissants belges que vous avez envisagées ne contribuent à créer un climat psychologique dans lequel il sera plus difficile de protéger les intérêts humains que nous voulons tous deux sauvegarder; je tiens donc à vous réaffirmer que nos représentants qui se trouvent sur place ont déjà été informés de votre inquiétude et ont reçu pour instructions de continuer à faire tout leur possible pour maintenir l'ordre public.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, les assurances de ma très haute considération.

Dag Hammarskjöld